

Numéro 80



Janvier 2025

LOU PEYROULIÉ

MAGAZINE D'INFORMATIONS MUNICIPALES

Dans cette édition

SÉCURISATION DE LA TRAVERSÉE DES HAMEAUX

Un engagement tenu avec la réalisation d'une première tranche de travaux

LE BUDGET COMMUNAL

Retrouvez tous les éléments budgétaires de la commune pour l'année 2024

LE RUCHER COMMUNAL

Le bilan du projet après une première année d'installation

LA VIE ASSOCIATIVE ET MUNICIPALE DE PEYROULES

Revivez les moments forts de l'année 2024 sur le plan communal et associatif



Sommaire

- 3 - Édito du Maire
- 4 - Bilan de l'année 2024
- 7 - Compte Administratif 2023
- 8 - Budget Communal 2024
- 10 - La Vie communale
- 12 - Montagn'Habits
- 13 - Les Obligations Communales
- 16 - Urbanisme
- 17 - État civil
- 18 - Rucher communal
- 20 - Le Parc photovoltaïque
- 21 - Les Manifestations
- 25 - Éclairage public
- 26 - Le Recensement
- 28 - Les Travaux
- 32 - La Médiathèque
- 33 - La CCAPV
- 35 - Les Associations de la Commune
- 43 - Déclaration locations meublés
- 44 - Respectez La Montagne

Renseignements et Horaires de votre Mairie

Téléphone : 04.92.83.65.52

Mail : mairie.peyroules@wanadoo.fr

ACCUEIL DU PUBLIC

Lundi et Vendredi de 09h00 à 12h00 et de 14 h00 à 17h00.

Mardi, Mercredi, Jeudi de 09h00 à 12h00.

Rester en contact avec votre Mairie



Visitez le site Internet officiel de la commune à l'adresse : <http://www.peyroules.fr>



Installez l'application Intra Muros sur votre téléphone pour être informé des actualités au jour le jour



Consultez le mur Facebook de la commune pour suivre les actualités municipales
<https://www.facebook.com/communedepeyroules.peyroules>

Informations de publication

Directeur de la publication : Frédéric CLUET

Rédacteur en chef : La commission communication

Photos : Collections privées et Services de la Mairie

Impression :

Imprimerie GRAPHO-PRINT
583, Avenue Janvier Passero
06210 MANDELIEU



2025, Finaliser nos engagements de cette mandature

Chères Peyrouliennes, Chers Peyrouliens, Chers Amis,

Marquée par de nombreuses intempéries et des épisodes de précipitations intenses, entraînant des crues et des inondations à répétition, l'année 2024 figure parmi les dix années les plus pluvieuses à l'échelle nationale. De nombreuses régions de notre pays ont été touchées par ces phénomènes météorologiques exceptionnels dont le dernier en date a dévasté Mayotte laissant un archipel quasiment détruit et des personnes privées de tous les services essentiels. Dans ces moments pénibles et éprouvants de la vie, j'ai une pensée chaleureuse pour toutes les victimes de ces catastrophes ainsi que pour les milliers de sinistrés.

Si 2024 est l'une des cinq années les plus chaudes en France, elle sera quasi certainement à l'échelle planétaire, l'année la plus chaude jamais enregistrée, d'après l'observatoire Européen Copernicus. Les effets du réchauffement climatique sont désormais bien visibles, nous devons donc d'adapter nos modes de vie pour faire à ces changements. Il y a encore quelques années, dans notre belle commune de montagne, l'hiver était installé depuis plusieurs semaines et le mois de décembre était marqué par du froid, des températures négatives et des chutes de neige parfois très abondantes. Cette année, l'hiver tarde à s'installer et les derniers jours de l'année ont été particulièrement doux.

Un autre fait majeur de cette année 2024 est sans nul doute la crise politique sans précédent que notre pays subit depuis plusieurs mois maintenant amenant de grandes incertitudes pour l'avenir. Les collectivités territoriales ne seront pas épargnées par les effets de cette crise et des efforts supplémentaires seront très certainement demandés aux communes. Malgré ce contexte économique inquiétant, le Conseil Municipal a souhaité apporter son soutien aux familles en attribuant un chèque-cadeau d'une valeur de 100 € à chaque enfant de la commune pour la rentrée scolaire comme cela était le cas en 2023.

L'actualité municipale reste toujours aussi riche. De nombreux projets se sont terminés dont je ne vais pas faire état dans mes propos, mais que vous aurez tout loisir de découvrir dans ce bulletin. Vous pourrez également découvrir combien les ambitions de vos élus restent importantes pour 2025 malgré le contexte économique national et ceci dans un souci permanent de l'intérêt général et de préserver une qualité de vie dans nos hameaux.



Avant de conclure, je souhaiterais adresser mes remerciements à mon équipe municipale pour leur disponibilité, leur implication dans le mandat d'élu local, leur confiance et leur soutien. Merci aux associations de la commune pour leur dévouement et leurs actions qui permettent de maintenir du lien social dans notre commune. Enfin, mes remerciements s'adressent à tous les agents de la Commune (Céline, Edwige, Jean-Jacques et Yassine) pour leurs compétences et leur sens du service public. Soyez assuré de leur implication totale au quotidien dans la gestion de Peyroules.

Toute l'équipe municipale se joint à moi et se tient à votre écoute et à votre service. Ensemble, continuons à construire l'avenir de Peyroules en préservant un service public de proximité et une qualité de vie dans nos hameaux.

Au nom de l'équipe municipale et en mon nom personnel, je vous présente tous nos vœux les plus chaleureux et les plus sincères de santé, de bonheur et de prospérité pour cette nouvelle année. Que cette année 2025 vous apporte à vous ainsi qu'à vos proches la réussite dans vos projets personnels, professionnels et associatifs.

Avec tout mon dévouement et toute mon amitié,

Frédéric CLUET - Maire de Peyroules



Une année charnière du mandat



L'entrée dans une nouvelle année est toujours un moment particulier où se dessinent et s'expriment des vœux. Mais cela représente également l'opportunité de dresser un bilan de l'année qui vient de s'écouler. L'année 2024 qui vient de s'achever a vu la réalisation de nombreux projets importants pour notre commune, elle a également été porteuse de bon nombre de décisions structurantes de votre conseil municipal. Enfin, elle a été intense et studieuse pour vos élus qui n'ont pas compté leurs heures pour représenter la commune au sein des différentes instances et organismes publics.

Les projets communaux de l'année 2024

L'année 2024 a vu l'aboutissement de nombreux projets pour la Commune de Peyroules. Sans être exhaustif, vous retrouvez les grands projets portés en 2024 :

- Acquisition et régularisation de terrains
- Participation aux ateliers du PNRV sur le renouvellement de la charte du Parc
- Validation du programme de coupes de bois avec l'ONF
- Maintenance et entretiens des bâtiments communaux
- Animation de la médiathèque intercommunale
- Nettoyage des captages de protection des sources d'eau potable
- Travaux d'entretien dans les gîtes communaux
- Travaux d'entretien sur les pistes et les chemins communaux
- Enfouissement et mise en service de l'adduction d'eau potable entre les hameaux de La Foux et de Peyroules
- Renouvellement d'une partie de la canalisation d'eau potable au quartier de Saint-Anne à Peyroules et changement des compteurs abonnés
- Extension des réseaux d'eau potable et d'assainissement collectif au quartier des Tilleuls du hameau de La Foux
- Renouvellement d'une partie des compteurs abonnés au quartier du Moulin
- Inauguration des jardins familiaux
- Finalisation de l'étude hydrogéologique pour sécuriser la ressource en eau des hameaux
- Programme de sécurisation des réseaux de distribution de l'eau potable, changement des compteurs de production
- Installation du rucher communal au sein du parc photovoltaïque
- Inauguration du parc photovoltaïque
- Poursuite du projet d'étude de la valorisation touristique, historique et patrimoniale de l'ancien hameau de Ville
- Poursuite du projet d'étude de réhabilitation de la chapelle Saint-Pons
- Travaux d'entretien sur le réseau d'eau potable
- Travaux de réparation de fuites sur le réseau d'eau potable
- Réalisation de la première tranche de travaux du projet de sécurisation de la traversée de La Foux et de Peyroules
- Création d'un terrain multi-activités au hameau de Peyroules
- Réfection de la salle de bain d'un gîte communal
- Entretien de la Mairie et des bâtiments communaux
- Entretien des caniveaux et curage de ces derniers
- Entretien et déneigement de la voirie communale
- Réalisation de multiples actions par le service technique de la commune

Les décisions municipales de l'année 2024

L'année municipale 2024 a été riche et dense. Vos élus se sont mobilisés afin que la Commune de Peyroules soit représentée dans toutes les instances, les commissions et les réunions organisées tout au long de l'année. Retrouvez ci-dessous, les grandes décisions du Conseil Municipal pour l'année 2024.

- Demande de subvention pour l'extension des réseaux d'eau potable et d'assainissement collectif au hameau de La Foux
- Demande de subvention pour le renouvellement du réseau d'eau potable du quartier Saint-Anne de Peyroules
- Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif
- Sollicitation du fond de concours de la CCAPV pour la 1^{ière} tranche de travaux de sécurisation de la traversée des hameaux de Peyroules et de La Foux
- Contrat de prestation de service pour l'ensemencement de parcelles communales avec des plantes mellifères
- Adhésion au CERPAM
- Opérations de bornage de terrains communaux
- Demande de subvention pour l'opération de renouvellement patrimonial d'une canalisation d'eau potable au hameau de La Bâtie
- Renouvellement de la convention triennale de vérification des bornes incendie de la commune
- Refus de la majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires
- Adhésion à la convention de prévoyance proposée par le CDG04
- Validation de dérogations scolaires
- Validation de la procédure de recensement de la population pour l'année 2025
- Désignation de l'agent recenseur pour l'année 2025
- Adhésion à différents organismes privés ou publics (SICTIAM, ANPCEN, CNAS, ADAMR, CPTS)
- Validation de la participation à la protection sociale des agents de la commune
- Validation de la nouvelle charte du PNRV
- Validation de la réalisation d'une enquête de famille dans le cadre du recensement 2025
- Renouvellement du contrat de location gérance de l'auberge communale
- Organisation des scrutins électoraux
- Acquisitions foncières des parcelles cadastrées C 22, B 999, WD 38 et WD 41
- Validation du RPQS 2023 pour le service de l'Eau Potable
- Validation du RPQS 2023 pour le service de l'Assainissement Collectif
- Présentation du bilan annuel 2023 de la CCAPV
- Présentation du RPQS 2023 pour le service des déchets de la CCAPV
- Présentation du RPQS 2023 pour le service du SPANC de la CCAPV
- Validation de la modification des statuts de la CCAPV
- Validation du programme de coupe 2024 avec l'ONF
- Décisions modificatives sur le budget primitif 2024
- Attribution du marché public de travaux pour le projet de sécurisation des traversées des hameaux de La Foux et de Peyroules
- Attribution du marché public de maîtrise d'œuvre pour le projet de création d'un forage sur Peyroules
- Demande de subvention pour le projet de création d'un forage sur Peyroules
- Validation de la candidature de la commune au label « Villes et Villages étoilés » proposé par l'ANPCEN
- Validation du programme de travaux d'électrification avec le SDE 04
- Attribution d'une aide aux familles et aux enfants pour la rentrée scolaire
- Validation des tarifs de l'eau d'irrigation
- Procédure de régularisation du PPI du Mousteiret
- Validation de la convention de mise à disposition des aménagements d'accès au canyon du Haut-Jabron
- Adhésion à l'Association des Elus de Montagne (ANEM)
- Modification du règlement de l'eau et de l'assainissement collectif
- Poursuite du projet d'extension de la carrière
- Poursuite du projet de création d'un atelier relais par la CCAPV
- Renouvellement de l'adhésion à la fondation du patrimoine
- Validation de l'organisation du temps de travail des agents de la commune
- Validation des conditions de travail des agents techniques de la commune
- Organisation des troisièmes rencontres citoyennes
- Remboursement des frais de transport scolaire aux parents des élèves de la commune
- Vote des taux d'imposition 2024
- Vote du budget primitif 2024
- Vote du compte administratif 2023 et du compte de gestion 2023
- Vote des subventions aux associations

L'année 2024 de vos élus en quelques chiffres :

- Le Conseil Municipal de Peyroules s'est réuni à 12 reprises durant l'année 2024
- Vos élus ont pris part au vote de 92 délibérations au cours de l'année 2024
- Vos élus ont participé à 23 commissions communales durant l'année 2024
- Vos élus ont participé à 82 réunions durant l'année 2024
- Vos élus ont été sollicités à 20 reprises pour des rendez-vous particuliers en Mairie
- Vos élus ont participé à 51 commissions ou réunions intercommunales de la C.C.A.P.V.
- Votre Maire a participé à 5 conseils communautaires de la C.C.A.P.V.
- Votre Maire a participé à 5 réunions de bureau communautaire de la C.C.A.P.V.
- Votre Maire a participé à 5 conférences des maires de la C.C.A.P.V.

2025, Finaliser nos engagements de cette mandature

L'année 2025 que nous allons débiter est porteuse de grands projets structurants pour notre collectivité et de nouvelles perspectives en matière d'assainissement collectif, d'eau potable, de développement durable, de culture et de gestion des déchets. Sans être exhaustif sur les orientations 2025, retrouvez les grandes ambitions et les grands projets que vos élus vont porter cette année pour le bien de tous afin que notre commune poursuive son développement.

- Renouvellement patrimonial d'une portion de canalisation d'eau potable au hameau de la Bâtie
- Finalisation du renouvellement des compteurs abonnés au quartier du Moulin
- Poursuite de l'étude sur la valorisation touristique, historique et patrimoniale du hameau de Ville
- Poursuite de l'étude sur les travaux de la chapelle Saint-Pons
- Acquisitions foncières
- Nouvelle candidature au label « Villes et Villages étoilés »
- Nouvelle candidature à l'appel à projet Forêts de la CCAPV pour l'installation de panneaux pédagogiques sur le risque incendie
- Nouvelle campagne d'ensemencement de parcelles communales avec des plantes mellifères en faveur des pollinisateurs
- Poursuite et développement du rucher communal
- Programme de travaux gîtes communaux (Salle de Bain, Toiture, ...)
- Poursuite du projet de sécurisation du hameau de la Foux et Peyroules – Deuxième tranche de travaux
- Travaux d'aménagement du canyon du Haut Jabron – Seconde tranche de travaux
- Démarrage de la phase d'expérimentation et de test du forage envisagé sur le hameau de Peyroules
- Inauguration du terrain multi-activités et des aménagements de sécurisation des traversées des hameaux de Peyroules et de La Foux
- Engagement des travaux pour la réfection de la toiture de l'église de La Bâtie
- Aménagement d'un terrain de pétanque au hameau de La Bâtie
- Validation du règlement intérieur de la commune
- Validation du zonage d'assainissement collectif de la commune



Section de Fonctionnement

Dépenses		Recettes	
Charges à caractère général	236 307.31 €	Produits des services	184 418.79 €
Charges de personnel	92 252.72 €	Impôts et Taxes	183 873.14 €
Atténuations de produits	9 401.00 €	Dotations et participations	81 779.00 €
Autres charges de gestion courante	67 538.09 €	Autres produits de gestion courante	82 737.09 €
Charges exceptionnelles	5 497.56 €	Atténuations de charges	0 €
Charges financières	3 343.09 €	Fiscalité	66 635.00 €
Charges spécifiques	112.53 €	Produits exceptionnels	
Virement Investissement	0 €	Atténuations de charges	0 €
Opérations d'ordre entre section	46 999.23	Opérations d'ordre entre section	17 133.39 €
	455 953.97 €		616 576.41 €
<i>Excédent : 160 622.44 €</i>			

Section d'Investissement

Dépenses		Recettes	
Immobilisations incorporelles	24 576.00 €	Réserves, dotations	23 645.30€
Immobilisations corporelles	61 938.37 €	Subvention d'Investissement	142 834.98€
Immobilisations en cours	0 €	Dépôts – Cautions reçus	0 €
Immobilisations en cours Opération équipement	482 905.47€	Opérations d'ordre entre sections	46 999.23€
Opérations d'ordre entre sections	17 133.39€	Emprunt	76 857.00€
Remboursement caution	0 €	Opérations patrimoniales	0€
Emprunt	18 822.57€	Excédent fonctionnement	29 386.95 €
	605 375.80€		319 723.46€
<i>Déficit : -285 652.34 €</i>			

Restes à Réaliser (opérations reportées) :

Dépenses		Recettes	
	58 894.00 €		28 227.00 €

Affectation du résultat :

Excédent fonctionnement 2021 :	160 622.44 €
Excédent reporté :	+ 792 564.77 €
Excédent de Fonctionnement	953 187.21 €
Affectation à l'Investissement	- 253 642. 89 €
Excédent à reporter en fonctionnement :	699 544.32€



Section de Fonctionnement

Dépenses		Recettes	
Charges à caractère général	341 156.77 €	Produits des services	85 500.00 €
Charges de personnel	86 600.00 €	Impôts et Taxes	157 832.97 €
Atténuations de produits	9 183.99 €	Dotations et participations	76 006.00 €
Autres charges de gestion courante	93 674.83 €	Autres produits de gestion courante	141 100.30 €
Charges financières	3 700.00 €	Fiscalité locale	75 385.00 €
Charges spécifiques	14 550.00 €	Produits spécifiques	2 500.00 €
Virement Investissement	642 000.00 €	Excédent reporté	699 544.32 €
Opérations d'ordre entre section	47 003.00 €		
	1 237 868.59 €		1 237 868.59€

Section Investissement

Dépenses		Recettes	
Immobilisations incorporelles	0 €	Affectation au 1068	253 642.89 €
Immobilisations corporelles	69 500.00 €	Subvention d'Investissement	553 191 .77€
Remboursement Cautions	0 €	Virement fonctionnement	642 000.00€
Immobilisations en cours	615 606.44 €	Cautions	5 000.00 €
Opération équipement	605 509.21€	Dotation divers	37 753.88€
Solde Reporté	222 975.89 €	Opération d'ordre	47 003.00€
Dépenses imprévues	0.00 €		
Emprunt	25 000.00€		
	1 538 591.51 €		1 538 591 .54 €

Les opérations d'investissement sur la Commune pour l'année 2024

Les opérations d'investissement inscrites sur le budget communal 2024 pour la Commune de Peyroules sont les suivantes :

- Acquisition et régularisation de terrains
- Programme sur le réseau d'eau potable (changement de compteurs de production, bouche à clé, etc.)
- Aménagement d'un parking au Cloutas (la Bâtie)
- Sécurisation de la traversée du village de la Foux et de Peyroules
- Création d'un terrain multi-activités
- Réhabilitation toiture église la Bâtie
- Réhabilitation appartement communal La Bâtie
- Toiture gîte N°1
- Changement compteurs d'eau



- Programme voirie
- Enfouissement adduction Eau La Foux -Peyroules
- Zonage assainissement collectif
- Rucher communal
- Etude hydrogéologique
- Aménagement salle des fêtes
- Sécurisation Ressource en eau Peyroules
- AAP Foret Piste communale
- Renouvellement patrimoniale réseau d' eau potable quartier Sainte Anne
- Aménagement réseaux eau-assainissement rue des Tilleuls La Foux
- Réfection hangars communaux

Les Taux de fiscalité de l'année 2024 - La fiscalité locale directe

Comme depuis quelques années maintenant, la municipalité souhaite conserver la neutralité fiscale pour les contribuables. Les effets du lissage des taux intercommunaux et la non augmentation de ces derniers pour l'année 2024 par la CCAPV permettent à la Commune d'augmenter ces taux communaux.

Les taux appliqués en 2024 étaient :

- | | |
|-------------------------------------|---------|
| • Taxe Foncière Propriété Bâtie | 39.47 % |
| • Taxe Foncière Propriété Non Bâtie | 25.24 % |
| • Taxe d'Habitation | 2.59 % |

Ces taux permettront de dégager un produit fiscal estimé à **74 048 €** .

La Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale (MTHRS)

Conformément à l'article 1407 ter du CGI, les communes situées dans le champ d'application de la TLV peuvent instituer une majoration de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale (MTHRS).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a refusé de majorer la Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale (MTHRS) pour l'année 2025,



La transition au Très Haut Débit Une grande page de l'histoire des télécommunications est en train de se tourner.

Le réseau cuivre historique, qui fournit le téléphone, internet et la télévision, va disparaître progressivement au profit de la fibre optique. Un site internet vous informe et répond à toutes les interrogations des différents publics concernés par la fermeture du réseau cuivre.



Le propriétaire du réseau télécom historique, Orange, a annoncé la fermeture progressive du réseau « cuivre » sur tout le territoire d'ici 2030. Cette fermeture se déroulera progressivement sur tout le territoire d'ici à 2030. Ce chantier de fermeture associera les services de l'État, l'ensemble des opérateurs ainsi que les collectivités territoriales. Le réseau en fibre optique a vocation à se substituer au réseau cuivre vieillissant sur lequel reposent le réseau téléphonique commuté (RTC) et les services internet DSL. Le chantier de fermeture se

déroulera de 2023 à 2030 et concerne l'ensemble des locaux utilisant encore les services basés sur le réseau cuivre, qu'ils soient particuliers, entreprises ou administrations. Les opérateurs informeront par courrier ou par mail les usagers dès lors qu'ils seront concernés par la fermeture du réseau cuivre.

Dans le cadre du chantier de modernisation des infrastructures télécoms, la priorité du gouvernement est de s'assurer de la bonne migration des abonnés en garantissant à tous, tout l'accès au Très Haut Débit principalement grâce à la fibre optique.

La fermeture du réseau cuivre se fera progressivement sur le territoire, en commençant par les communes où la fibre est la plus déployée et où le nombre d'abonnés au réseau cuivre est le plus faible. Lorsqu'elle sera annoncée dans votre commune, vous serez contacté par votre opérateur. D'autres communications de la part du gouvernement ou de la mairie pourront également vous être adressées.

Le site internet treshautdebit.gouv.fr vous accompagne dans les démarches à mettre en œuvre. Retrouvez toutes les réponses aux questions que vous vous posez en tant que particulier :

- suis-je concerné par la fermeture du réseau cuivre ?
- suis-je éligible à la fibre optique ?
- que faire si des travaux sont nécessaires sur ma propriété pour me raccorder à la fibre ?
- que faire en cas de problèmes au moment du raccordement à la fibre ou lors de son utilisation ?
- que faire si je ne souhaite pas m'abonner à la fibre optique ?
- que faire si je rencontre un litige (commercial, contractuel, technique...) avec mon opérateur de téléphonie ou mon fournisseur d'accès à internet ?

Pourquoi la fermeture du réseau cuivre ?

Pendant plus de cinquante ans, le réseau cuivre a accompagné les Français dans leurs communications. D'abord réservé à la téléphonie, il a ensuite permis la généralisation de l'Internet haut débit, grâce à l'ADSL. Arrivé en fin de vie, le réseau cuivre est amené à fermer et à être remplacé par la fibre optique (ou d'autres technologies pertinentes). La fibre optique, qui consomme en moyenne quatre fois moins d'énergie que le cuivre, est progressivement installée car elle se révèle plus résiliente.

Face à l'accélération des usages numériques et aux besoins croissants en connectivité, le réseau historique en cuivre a en effet atteint ses limites. Les réseaux en fibre, déployés massivement partout en France par les opérateurs et les collectivités locales dans le cadre du Plan gouvernemental France Très Haut Débit, permettent de mieux répondre aux enjeux numériques d'aujourd'hui et de demain.

Cette fermeture ne signifie pas pour autant la fin de la téléphonie fixe et des services utilisés au quotidien (appels téléphoniques, Internet, TV, VOD, streaming, services spéciaux, etc.). Au contraire, l'ensemble de ces services sont disponibles sur le réseau fibre dont le déploiement devrait s'achever sur notre commune à la fin de l'année 2025.

Qui est concerné par l'arrêt des services de téléphonie fixe et d'internet DSL ?

Même si Orange n'est pas votre fournisseur, tous les abonnés à un service ADSL (*Assymetric Digital Subscriber Line*, liaison numérique asymétrique) ou téléphonique via la prise en T sont concernés.

- Si vous utilisez un service de téléphonie fixe et/ou d'internet ADSL connectés via une prise en T, vous êtes concernés car ce branchement correspond à une arrivée du réseau cuivre dans votre logement.
- Si vous avez souscrit à un abonnement via la fibre optique, c'est-à-dire si votre box est branchée à un boîtier blanc (sans prise en T) et que votre facture mentionne la fibre optique, alors vous n'êtes pas concerné.

Pour conserver votre accès téléphonique et internet, vous devrez passer à un abonnement via la fibre optique, ou toute autre technologie, avec l'opérateur de votre choix.

Attention !!

Il convient d'anticiper la transition afin d'éviter la précipitation à l'approche de la fermeture : les opérateurs seront très sollicités et votre raccordement risque de prendre plus de temps.

Quels sont les avantages de la fibre ?

- Elle offre des débits plus élevés que ceux disponibles sur le réseau cuivre.
- Le signal est de meilleure qualité pour une connexion internet optimale.
- La fibre permet aussi de connecter de nombreux appareils simultanément avec pour chacun une connexion fluide et sans coupure.
- La construction récente du réseau fibre lui garantit une plus grande évolutivité face à l'augmentation des débits et donc une plus grande pérennité.

Et enfin, la fibre offre de meilleures performances énergétiques : un passage à la fibre divise par 4 la consommation énergétique de l'accès fixe. Pour approfondir ce sujet :

<https://www.fftelecoms.org/categories/fin-du-cuivre/>.



Collecte des Textiles, Linges de maison et Chaussures usagées (T.L.C.)

Partenaire de l'association Montagn'Habits Emploi Solidarité depuis août 2015, notre commune bénéficie d'un service de collecte des Textiles, Linges de maison et Chaussures usagées (T.L.C.) grâce aux deux bornes implantées sur les hameaux de la Foux et de la Bâtie. Au cœur des préoccupations de nos politiques actuelles, la gestion et la réduction des déchets s'accompagnent d'une meilleure gestion pour favoriser la transition vers une économie circulaire.

Collecte de textiles
Avec l'association locale Montagn'Habit Emploi Solidarité
Du 8 janvier au 4 février
Pendant les soldes d'hiver
Dans les 7 déchetteries intercommunales de la CCAPV

Donnez-leur une seconde vie!

DONS DE VÊTEMENTS - CHAUSSURES (LIÉES PAR PAIRES) - MAROQUINERIE - LINGE DE MAISON DÉPOSÉS EN SAC FERMÉ même abîmés, ils seront valorisés

Engagée dans cette démarche dans le cadre d'un partenariat entre l'association Montagn'Habits et la CCAPV, Peyroules a permis, cette année, la revalorisation et le réemploi de près de 2 180 kilogrammes de T.L.C. en contribuant au maintien et au développement d'emplois locaux.

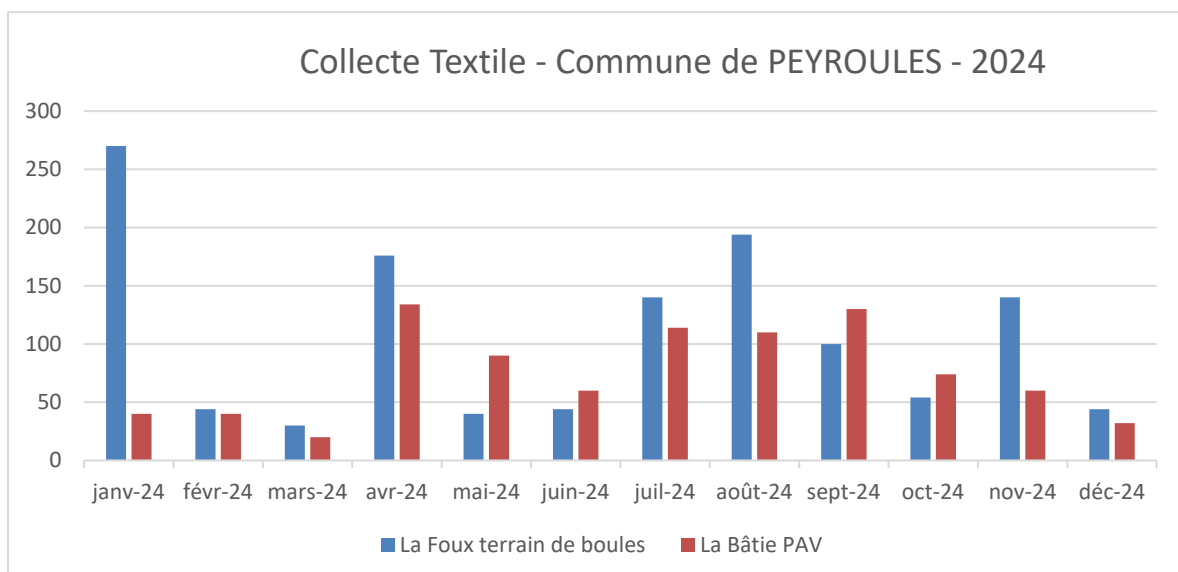
La CCAPV mène des actions en faveur de la solidarité et de la réduction des déchets. Du 08 janvier au 04 février 2025, pendant la période des soldes d'hiver, une collecte de vêtements, chaussures, petite maroquinerie et linge de maison usagés est organisée en partenariat avec l'association Montagn'Habits Emploi Solidarité.

Bien que près de 54 tonnes de vêtements, chaussures et linge de maison soient collectées chaque année dans les bornes prévues à cet effet sur le territoire, la quantité de textiles jetée dans les ordures ménagères est estimée à près de 100 tonnes par an. En outre, l'industrie textile utilise de grandes quantités d'eau et de pétrole pour produire nos vêtements. Le recyclage des textiles permet de préserver les ressources naturelles et de réduire le volume de déchets enfouis au centre de stockage de Valensole. En participant à cette grande collecte événementielle, vous contribuez ainsi :

- à la réduction des déchets et à la préservation des ressources naturelles
- au réemploi et à la valorisation des textiles
- au soutien de l'association Montagn'Habits Emploi Solidarité

En 2024, 2 tonnes de textiles ont pu être remises à l'association Montagn'Habits Emploi Solidarité et trouver une seconde vie. C'est en trouvant des solutions de proximités et de bon sens, que tous ensemble nous pouvons agir.

Bilan de collecte de l'année 2024





Gestion des Déchets Verts

Il est totalement interdit de brûler nos déchets verts. Les déchets biodégradables de jardin ou de parc, dits *déchets verts*, sont : l'herbe issue de la tonte de pelouse, les feuilles mortes, les résidus d'élagage, les résidus de taille de haies et arbustes, les résidus de [débroussaillage](#), les épluchures.



Au-delà des possibles troubles de voisinage (nuisances d'odeurs ou de fumées) ou des risques d'incendie, le brûlage des déchets verts augmente la pollution atmosphérique. Brûler des végétaux, surtout s'ils sont humides, dégage des substances polluantes, toxiques pour l'homme et l'environnement,

telles que des particules (PM), des oxydes d'azote (NOx) des hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP), du monoxyde de carbone (CO), des composés organiques volatils (COV), ou encore des dioxines. La toxicité des substances émises est encore augmentée lorsque ces déchets verts sont brûlés avec d'autres déchets du jardin (plastiques, bois traités).

Il est possible à présent soit de déposer les déchets verts en déchetterie ou de les utiliser en paillage ou en compost individuel. Il est interdit de brûler à l'air libre ses *déchets verts*, comme l'ensemble de ses [déchets ménagers](#).

En cas de non-respect de l'interdiction : Il est possible d'alerter les services de gendarmerie lorsqu'une personne ne respecte pas l'interdiction de brûler ses *déchets verts* à l'air libre. Brûler ses déchets verts à l'air libre peut être puni d'une amende pouvant aller jusqu'à 450 €.

Les voisins incommodés par les odeurs peuvent par ailleurs engager la responsabilité de l'auteur du brûlage pour [nuisances olfactives](#).



Compostez pour nourrir le jardin plutôt que la poubelle !

Vous êtes plutôt : composteur bois ou plastique ?



Pour obtenir votre composteur, rapprochez vous de votre déchetterie.

Toutes les coordonnées des déchetteries de la CCAPV sur www.ccapv.fr - Rubrique "En 1 Clic" - Gestion des déchets



Les Obligations Légales de Débroussaillage

Penser à protéger son habitation des feux de végétation dès l'automne, c'est investir aujourd'hui pour sa sécurité de demain



Le changement climatique intensifie le risque de feux de forêt et de végétation. La saison des feux s'allonge et le risque s'étend progressivement dans de nouvelles régions. Ces dernières années, des feux d'une ampleur inédite ont ravagé plusieurs pays européens et la France n'est pas épargnée.

Pour prévenir ce danger, le débroussaillage de votre terrain et des abords de votre habitation est la meilleure des protections pour vous, vos biens et la nature environnante. Le débroussaillage est la ceinture de sécurité de votre habitation face aux feux : il limite leur propagation, en diminue leur puissance et facilite l'intervention des sapeurs-pompiers. En débroussaillant votre terrain, vous investissez pour votre sécurité.

En France, territoire particulièrement exposé au risque d'incendie, le débroussaillage est une obligation légale.

L'automne et l'hiver sont les meilleures périodes pour effectuer les travaux lourds de débroussaillage. Les végétaux ont perdu leurs feuilles ce qui facilite les interventions. C'est également une période propice à la coupe des broussailles.

Débroussailler, qu'est-ce que c'est ?

Débroussailler vise à réduire la masse de végétaux dans une zone de 50 mètres (portée à 100 mètres dans de rares cas) autour de vos bâtiments ou autre équipement.



Ce n'est ni une coupe rase, ni un défrichage. Le débroussaillage correspond à plusieurs types de travaux : des travaux de réductions fortes de la végétation qui peuvent nécessiter la coupe d'arbres ou d'arbustes, l'entretien qui consiste à maintenir une faible masse de végétaux au sol en coupant les herbes et la broussaille, et le nettoyage qui comprend l'élimination des déchets végétaux et l'éloignement de tout potentiel combustible aux alentours de l'habitation.

Réduire et contrôler la végétation aux abords de son habitation permet de diminuer l'intensité des feux et de limiter leur propagation.

Qui est concerné ?

Vous êtes concerné par cette obligation si vous êtes propriétaire de bâtiments ou d'équipements situés dans un territoire à risque à l'intérieur et jusqu'à 200 mètres de bois, forêts, landes, maquis et garrigues. Vous êtes également concerné si vous possédez une parcelle constructible dans les zones précitées. Les voies de transport sont également concernées.



La réalisation du débroussaillage peut, par ailleurs, nécessiter d'intervenir sur la propriété de vos voisins, car la responsabilité du débroussaillage pèse sur le propriétaire de la construction à défendre. Il vous appartient alors de demander à vos voisins l'autorisation d'accéder à leur terrain et d'y effectuer les opérations de débroussaillage. En cas d'opposition, ces travaux seront à leur charge et relèveront de leur responsabilité (tant administrative que pénale). Le maire est chargé du contrôle du respect de cette obligation et les agents assermentés, notamment ceux de l'Office national des forêts (ONF), sont habilités à verbaliser.

Pour savoir si vous êtes concerné par l'obligation légale de débroussaillage, vous pouvez contacter la mairie, la préfecture ou vous rendre sur jedebroussaille.gouv.fr



Arrêté Municipal Règlementant la circulation sur les pistes et les chemins communaux (Arrêté Municipal N° 2015-01)

Comme chaque année, nous souhaitons vous rappeler l'importance de respecter les règles relatives à la circulation sur les pistes communales. Conformément à l'arrêté 2015-01, il est nécessaire de demander chaque année une autorisation à la mairie pour circuler sur ces pistes. Pensez donc à venir demander votre nouvelle autorisation 2025 auprès du secrétariat de la Mairie. Seuls les propriétaires fonciers, les sociétaires de l'association de chasse de l'Artuby et les ayants droits pourront se voir délivrer des autorisations de circuler. Le détail de ce règlement est disponible sur le site Internet de la Commune (<http://www.peyroules.fr/> Rubrique « Les Arrêtés Municipaux ») et peut également être consulté au secrétariat de la Mairie.



Pour l'année 2025, nous apportons un changement important : les autorisations de circuler devront impérativement comporter l'immatriculation de votre véhicule afin de faciliter les opérations de contrôle. Veuillez noter que seules deux plaques d'immatriculation sont autorisées sur les autorisations. La validité de cette autorisation est d'une année civile, et nous vous encourageons à faire votre demande dès que possible afin d'éviter tout désagrément. Pour toute question ou pour soumettre votre demande, n'hésitez pas à contacter les services de la mairie.

Les Chiens : Nuisances et Dangerosité

Quand on marche « dedans » par inadvertance, c'est déjà fort gênant, suivant l'état de la « chose ». Mais lorsqu'on en trouve tous les dix mètres dans des rues piétonnes ou ailleurs, parce que leurs propriétaires n'ont pas le civisme d'emmener leurs chiens faire leurs besoins dans la colline ou tout simplement de ramasser les dépôts de leurs animaux, cela devient invivable. La loi est pourtant simple sur le sujet. Les chiens ne peuvent circuler sur la voie publique en zone urbaine sous l'unique condition qu'ils soient tenus en laisse (article 99.6 du Règlement sanitaire départemental). Les déjections canines font également l'objet d'une interdiction légale et tout propriétaire de chien qui ne souhaite pas se préoccuper du problème s'expose à des sanctions pénales qui peuvent aller jusqu'à une amende de 450 €.



En ce qui concerne un autre danger, celui des chiens dit « dangereux », la loi a instauré une présomption de danger grave et immédiat pour les chiens classés en 1ère et 2ème catégorie, et la Préfecture de Digne nous rappelle régulièrement qu'il y a lieu d'être vigilant afin d'éviter le caractère dramatique des accidents qui résultent d'une mauvaise application des prescriptions légales par les propriétaires des chiens. Alors, même s'il est parfois difficile de trouver le temps de s'occuper de son chien convenablement, assumons leur présence pour ne pas pénaliser les autres usagers de la voie publique. Enfin, les chiens de protection des troupeaux sont présents sur la Commune. Afin de faciliter nos relations avec ces gardiens très imposants, voici quelques conseils à respecter si vous les croisez

TROUPEAUX ET CHIENS DE PROTECTION **Quelques réflexes à adopter**

Pour protéger leurs troupeaux contre les attaques de loups, chiens ou lynx, les éleveurs et bergers de cette zone utilisent des chiens de protection.
There are guardian dogs around, working to protect livestock from predators.
I pastori di questa zona utilizzano cani da guardia per proteggere le greggi contro gli animali dei predatori.



Les déchetteries de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon

Espaces aménagés et gardiennés où vous pouvez apporter vos déchets encombrants ou méritant un traitement particulier, en les répartissant dans des conteneurs spécifiques (papiers, cartons, ferrailles, huiles, verre, pneus, déchets verts), les déchetteries permettent d'éviter l'apparition ou la persistance de dépôts sauvages et de lutter contre le gaspillage puisque la majorité des matériaux reçus peut être récupérée et valorisée. Les 7 déchetteries du territoire sont accessibles gratuitement à tous les habitants de la CCAPV, sur présentation au gardien d'un justificatif de domicile. Elles se situent sur les Communes d'Allos, Barrême, Castellane, La Mure Argens, La Palud sur Verdon, Pont de Gueydan et Thorame Basse.



Retrouvez leurs horaires dans le tableau suivant, ou en consultant le [règlement intérieur des déchetteries](#) sur le site de la CCAPV.

CASTELLANE :

Lundi : 11 h. - 12 h. / 13 h. 30 - 17 h. 30 - Mardi : 11 h. - 12 h. / 13 h. 30 - 17 h. 30 - Mercredi : 13 h. 30 - 17 h. 30
Jeudi : 11 h. - 12 h. / 13 h. 30 - 17h30 - Vendredi : 11 h. - 12 h. / 13 h. 30 - 17 h. 30 - Samedi : 9 h. - 12 h.

Pour toute information concernant vos déchetteries, n'hésitez pas à contacter le **04 92 83 68 99**.
Les déchetteries sont fermées les Dimanches et les jours fériés.

Attention, nouveaux horaires des déchetteries (à partir du 19 février 2024)



PERMIS DE CONSTRUIRE 2024

	2024
Permis déposés	6
Permis accordés	1
Permis refusés	3
Permis en cours d'instruction	2
Permis modifiés	1
Permis transférés	1

DECLARATIONS PREALABLES 2024

	2024
Déclarations déposées	20
Déclarations accordées	10
Déclarations refusées	8
Déclarations en cours d'instruction	2
Déclarations retirées	0

CERTIFICATS D'URBANISME 2024

	2024
Certificats demandés	6

La commune de PEYROULES est soumise au Plan Local d'Urbanisme. Ce dernier est consultable sur le site : www.geoportail-urbanisme.gouv.fr

Toute construction de plus de 5 m² est soumise à autorisation, en deçà il n'y a pas besoin d'établir de demande toutefois la construction doit respecter les règles d'urbanisme décrite dans le PLU.





NAISSANCES

Nous avons appris avec plaisir les naissances de :

-  Lolie Isnard Longo
-  Sihame JAYNE
-  Aurélio LEDENTU
-  Adam FERRIER



Toutes nos félicitations aux parents et nos vœux de prospérité à ces nouveaux nés.

MARIAGE

Nous adressons toutes nos félicitations à :

Christine et Jean-Claude MICHEL



DÉCÈS

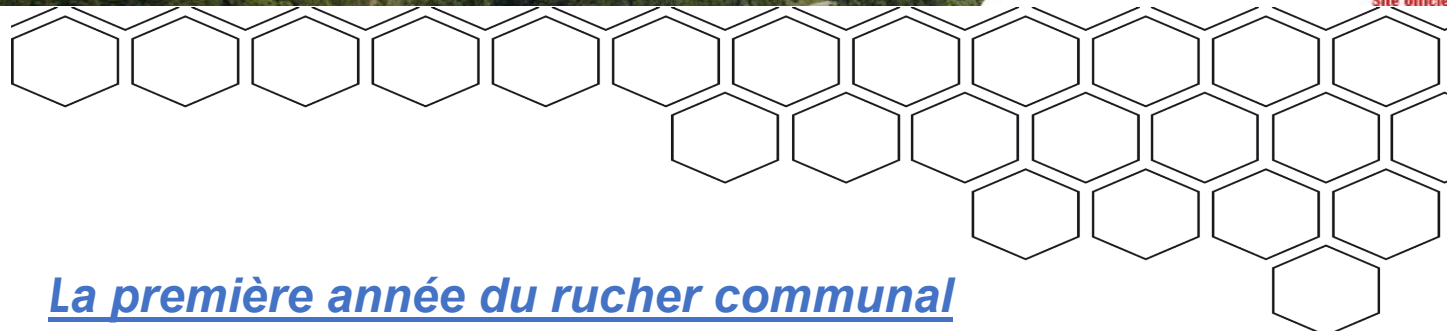
Nous avons appris avec tristesse les décès de :

Jean-Pierre ROBERT
Emmanuel KEIL
Gilbert AUBIN
Liliane CHIERA

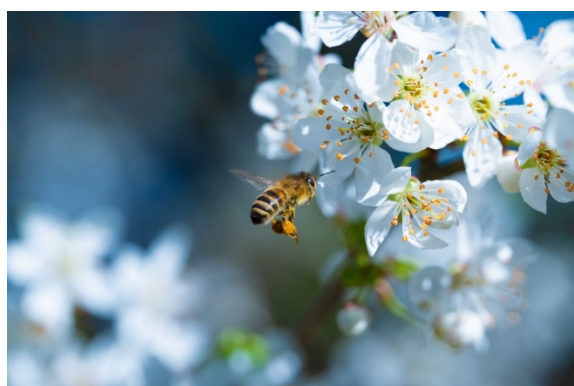
Monique BOUIX
Annie PIASCO
André GARNERONE



Nous adressons nos très sincères condoléances aux familles touchées par ces deuils.



La première année du rucher communal



Ce projet, porté par le conseil municipal de la commune de Peyroules et élaboré par les membres du Comité de Pilotage réunissant les apiculteurs de la commune et les élus du conseil municipal, porte les ambitions politiques des élus de la commune en matière de développement durable et d'écologie. Il s'articule autour des thématiques de la préservation de la biodiversité, de la cohésion sociale et du développement culturel.

Les actions réalisées durant l'année ont permis d'installer les dix ruches au sein du parc photovoltaïque, d'ensemencer 3 parcelles communales avec des plantes mellifères et d'organiser une première visite du rucher avec les marraines et les parrains des ruches.

Le rucher communal sera conduit par un apiculteur professionnel de la commune en veillant à des pratiques d'apiculture **durables et respectueuses du bien être des abeilles, et dans le respect de leur environnement naturel. Ce dernier assurera également les opérations de récolte du miel produit au rucher ainsi** que les visites et les animations organisées sur le rucher.

De nouvelles perspectives sont à l'étude afin de poursuivre l'animation et le développement autour de ce projet. La commune présentera sa candidature au label « APICité » de l'U.N.A.F. (Union Nationale de l'Apiculture Française) pour valoriser ses actions en faveur de l'apiculture et des pollinisateurs. Démarche visant à mettre en lumière la volonté affirmée des élus de la commune de Peyroules à s'engager dans une philosophie de communication et de sensibilisation sur le rôle primordial de l'ensemble des pollinisateurs dans le maintien de la biodiversité, et la nécessité de les protéger.

Des visites du rucher seront organisées au printemps 2025 pour découvrir le monde de l'apiculture. Un premier évènement autour de la production de miel du rucher et de la connaissance du monde des abeilles sera organisé durant l'été par l'association Peyroules Sport Culture et Patrimoine. Enfin, le programme d'ensemencement de parcelles sera reconduit et les études de réalisation d'une miellerie seront engagées. Il est également envisagé de se rapprocher de la commune de Castellane et de ses établissements scolaires afin de proposer l'organisation d'animations thématiques et pédagogiques autour du monde des abeilles à destination des enfants de l'école primaire et du collège.

Grâce à votre implication et votre générosité, l'opération de parrainage des ruches a connu un vif succès et a permis de collecter **570 €**. Ce montant a contribué à l'achat de 3 essaims d'abeilles. Suite au succès et à l'engouement pour cette opération, il a été décidé de reconduire le parrainage pour l'année 2025.

Si vous souhaitez participer au projet, contacter le secrétariat de la Mairie qui vous expliquera comment faire un don à l'association Peyroules Sport Culture et Patrimoine, partenaire de la commune sur ce projet. Vos dons permettront d'acquérir de nouvelles colonies d'abeilles noires et de les installer sur le rucher.

Nous tenons à remercier les 19 marraines et parrains ainsi que l'ensemble des membres du comité de pilotage pour leur implication et leur travail sur ce projet (Laurent Prax, Jean Cavalli, Bernard Jeannot, Léa Dubois, Fabien Zanetti).



PARC PHOTOVOLTAÏQUE



PEYROULES
Site officiel



Initié par la commune de Peyroules et Engie Green (anciennement Solairedirect) en 2015, ce projet localisé sur du foncier communal s'inscrit dans la forte volonté des élus de développer les énergies renouvelables. Ce projet s'inscrit parfaitement dans la volonté politique départementale et régionale de développement des énergies renouvelables. Le projet a été initié dans le cadre de la création du poste source de Valderoure prévu au 1^{er} Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Energies Renouvelables de PACA.

Nous avons eu le plaisir d'inaugurer le 14 Juin 2024, en présence de nombreuses personnalités, ce parc photovoltaïque qui a été mis en service en Juillet 2023.

Le Parc Photovoltaïque de Peyroules en chiffres

Surface Totale : 21 ha en 3 îlots

Puissance installée : 21,4 MW

40 000 panneaux solaires installés

5 postes de transformation électriques répartis sur les 3 îlots

Production annuelle attendue : 29 GWh

Production annuelle équivalente à la consommation électrique de 13 1000 habitants

Investissement : 18,5 M€

Loyer annuel pour la commune : 78 303,75 €

13.400 tonnes équivalent CO₂eq marginales par an

Les grandes étapes du projet de Peyroules

Signature de la promesse de bail en 2015

Etudes de faisabilité réalisée de 2016 à 2018 sur une zone d'étude de 60 ha

Approbation déclaration de projet PLU : 13/05/19

Obtention arrêté préfectoral d'autorisation unique : 29/05/19

Obtention arrêté de permis de construire : 07/09/2020

Début des travaux de construction en septembre 2021

Mise en service en juillet 2023 avec un raccordement au poste source de Valderoure situé à 2,5 km





Vœux de la Commune 21 Janvier 2024

La cérémonie de présentation des vœux 2024 s'est tenue à la Salle Polyvalente. Ensuite, nous avons pu déguster les galettes des rois offertes par les comités des fêtes de La Foux et de Peyroules.

Merci à toutes et à tous pour votre participation nombreuse à ce moment convivial qui permet de renouer avec la tradition après deux années sans cérémonie.

Merci également à toutes les personnalités qui nous ont fait l'honneur d'être présents à cette cérémonie.



Inauguration du Parc Photovoltaïque 15 Juin 2024

Après plus de 8 années de travail et de collaboration avec l'opérateur Engie Green, le parc photovoltaïque de Peyroules a été inauguré le 14 juin 2024 en présence de nombreuses personnalités.

Quelle énergie et quel investissement déployé depuis le lancement de ce projet en 2015 pour aboutir à la mise en service de ce parc photovoltaïque en juillet 2023.

L'équipe municipale et moi-même avons dû faire preuve de résilience, de conviction et de détermination pour mener ce projet à son terme et faire face à toutes les étapes obligatoires par lesquelles il a fallu passer.



Inauguration des jardins partagés 1^{er} Juin 2024

Monsieur le Maire et les élus du Conseil Municipal ont eu le plaisir d'inaugurer les jardins partagés au hameau de La Foux.

Ce beau projet, en grande partie réalisé par les agents de la commune, marque l'aboutissement d'un projet imaginé par l'équipe municipal et nourrit par plusieurs sollicitations des habitants durant les réunions de hameaux. Cela correspond aussi à un engagement de l'équipe municipale qui se concrétise comme tant d'autres depuis le début de notre mandat.

La CCAPV a installé un site de compostage partagé et le Parc Naturel Régional du Verdon a donné des arbres fruitiers de variété ancienne qui ont été plantés le long des jardins.



3^{ème} Rencontre Citoyenne 12 Juillet 2024

Les 3^{èmes} rencontres citoyennes ont rassemblé plus de 40 personnes pour plus de 2h d'échanges riches et constructifs. A l'issue de la réunion, nous avons partagé le verre de l'amitié et un repas tiré du sac à la Salle Polyvalente.

Nous vous remercions pour votre participation nombreuse à ce beau moment de démocratie participative.



Réunions de Hameaux 10 Août 2024

Comme chaque année, Monsieur le Maire et les élus du Conseil Municipal sont allés rencontrer les habitants de chaque hameau pour des échanges riches et constructifs.

Nous vous remercions pour votre participation nombreuse à ce beau moment de démocratie participative.

11 Novembre 2024 et Accueil de la Flamme de la Nation

Le 11 Novembre 2024 a été organisée la cérémonie de commémoration de la victoire de la paix, hommage aux soldats qui ont combattu entre 1914 et 1918, et tous les « Morts pour la France » qui sont tombés au champ d'honneur, sur tous les fronts.

Cette année, cette cérémonie revêt un caractère particulier. En effet, le 3 octobre 2024, le département des Alpes de Haute Provence a accueilli dans la ville de Digne-les-Bains la Flamme de la Nation.

Cette Flamme prise sous l'Arc de Triomphe la veille a été transportée par les membres du Relais sacré.

Après une cérémonie sur la place Charles de Gaulle regroupant près d'une centaine de représentants des communes et un défilé sur le boulevard Gassendi, la Flamme a allumé une vasque placée sur le monument du 11 Novembre et a rejoint



la délégation militaire départementale pour y être déposée jusqu'au 10 novembre.

Peyroules, comme 109 autres communes du département, a pris part à cet événement et a reçu une lampe tempête matérialisant la Flamme de la Nation.

Lors de la cérémonie, la flamme de la Nation a été allumée et déposée au pied du monument aux morts de Peyroules et les enfants de la commune ont lu des textes en hommage au Soldat Inconnu.



Exposition

« La Science a du Nez »

du 22 au 25 Avril 2024

Notre commune a accueilli l'exposition itinérante « La Science a du Nez » de la CCAPV.

Une visite commentée de l'exposition a été organisée le 24 Avril 2024 par Florine Borrat, guide conférencière à la CCAPV. Au cours de cette visite, vous avez pu découvrir l'histoire des parfums et vous amusez avec les odeurs.



Les Echappées du Théâtre

Durance

du 25 Avril 2024

Dans le cadre des « Echappées du Théâtre Durance », vous avez pu assister à la pièce de théâtre « Le Jour se lève encore ».



Fête de la Saint-Jean



Cérémonie du 14 Juillet 2024

Fête de la Saint-Anne



Fête de la Saint-Sauveur

**Dépôt de gerbe à la stèle du
caporal GROSSO
7 Mars 2024**

Dépôt de gerbe sur la stèle du caporal Patrick Rosso, sapeur-pompier de Draguignan, décédé en service commandé le 1^{er} Mars 1980 alors qu'il luttait contre un feu de forêt.

La stèle a été rénovée par l'école des jeunes sapeurs-pompiers de Draguignan.



**Accueil de Luc Pace
12 Avril 2024**

Dans le cadre du projet « 9 diagonales de France » mené par Monsieur Luc PACE Luc Pace et l'association NEURO'RUN Neuro'Run 9 Diagonales, j'ai eu le plaisir d'accueillir M. Luc PACE à Peyroules accompagné de Roger FUNEL et Claude GUERIN.

Luc Pace s'est engagé à parcourir la France à pied en 9 diagonales, soit 11022 kilomètres en deux ans, afin de récolter des dons pour la recherche contre la sclérose en plaques.

**Concert Baroque en l'église de
Peyroules 21 Avril 2024**

Monsieur le Maire et les élus du Conseil Municipal ont eu le plaisir d'accueillir le festival Asse Arcadie en l'église de Peyroules pour un concert d'air baroque anglais.

Vous avez été nombreuses et nombreux à participer à ce concert dans notre belle église de Peyroules.



**festival
asse arcadie**

avril à septembre 2024

AIRS BAROQUES ANGLAIS
SAMEDI 20 AVRIL | 18h
église paroissiale, Saint-Jacques

DIMANCHE 21 AVRIL | 18h
église Ste Anne, Peyroules

Maximin MARCHAND, *contre ténor*
A.G. FABRE DIT GARRUS, *violoncelle*
Jean-Paul SERRA, *orgue*

Organisation
Ensemble Baroques-Graffiti
Patrimoine de Clumanc

entrée libre renseignements | 06 29 05 35 06



[La nuit a disparu !](#)



Aujourd'hui, observer un ciel nocturne et embrasser du regard son décor d'étoiles libéré de toute pollution lumineuse devient de plus en plus difficile dans les villes et même dans les villages, notamment en raison d'un éclairage public et privé mal maîtrisé.

Cette pollution lumineuse, au-delà d'être à l'origine d'une consommation énergétique excessive, n'est pas non plus sans incidence sur la biodiversité. Ces concentrations lumineuses vident les espaces naturels de la faune en général, notamment au niveau des insectes, attirés et piégés autour des points lumineux, sans oublier les chauves-souris et tant d'autres espèces perturbées dans leur cycle biologiques (nourrissage, reproduction...).

[La pollution lumineuse, de quoi parle-t-on ?](#)

La pollution lumineuse recouvre au sens de la Loi Grenelle « les émissions de lumière artificielle de nature à présenter des dangers ou à causer un trouble excessif aux personnes, à la faune, à la flore ou aux écosystèmes, entraînant un gaspillage énergétique ou empêchant l'observation du ciel nocturne ». Ces émissions doivent faire l'objet de mesures de prévention, de suppression ou de limitation. Si en ville, elles sont dues essentiellement aux enseignes lumineuses et à l'éclairage public, c'est ce dernier qui est responsable de cette pollution dans nos territoires ruraux dont la riche biodiversité nécessite une attention particulière également de nuit. On ignore ainsi trop souvent que dans les Alpes-de-Haute-Provence, où sont représentées 60 % des espèces nationales de papillons, plus de 90 % d'entre elles sont nocturnes et contribuent comme leurs cousins diurnes à la pollinisation des végétaux.

C'est pourquoi on peut dire aujourd'hui que la nuit, c'est la moitié de la vie ! Afin de promouvoir des pratiques durables de gestion de l'éclairage public, le Parc accompagne techniquement les communes volontaires dans la rénovation de leur système d'éclairage (luminaires énergétiquement performants et peu impactants sur la faune nocturne ; pratiques de l'extinction nocturne) et propose des temps d'animation permettant aux élus et aux habitants d'être sensibilisés aux enjeux de la pollution lumineuse. Le document « Le côté obscur des parcs naturels régionaux - un ciel nocturne à protéger » va dans ce sens et amorce une démarche plus large de collaboration à l'échelle des Parcs de la région pour mieux former à la fois les chargés de mission des Parcs et les acteurs de l'éducation sur le sujet et faire émerger une offre touristique de découverte de notre patrimoine céleste. Plus récemment, les Parcs de la région ont édité un « Guide de recommandations techniques pour l'éclairage public et privé ». Ces documents sont téléchargeables sur le site du Parc (<https://www.parcduverdon.fr/fr/energie-et-transition-ecologique/pollution-lumineuse>).

Le Parc encourage également les communes à candidater pour l'obtention du label « Villes et villages étoilés », organisé par l'association nationale de protection du ciel et de l'environnement nocturne (ANPCEN), partenaire de la Fédération des Parcs. A l'image des concours des villes et villages fleuris, les communes se voient attribuer 1 à 5 étoiles en fonction des actions menées pour limiter au maximum l'impact de l'éclairage public sur la vie nocturne. Comme vous le savez, notre commune a été labellisée en 2020 et a obtenu 3 étoiles. Nous avons fait le pari de convoiter une étoile supplémentaire pour l'édition 2024 (résultats attendus au premier semestre 2025). Au niveau de l'éclairage public, nous avons opter pour des plages de coupure de l'éclairage public adaptées aux périodes de l'année. En période hivernale, la plage de coupure début à 22h00 et se termine à 06h00 alors qu'en période estivale la plage de coupure débute à 23h00 et se termine à 05h00.

Mais en tant qu'habitants, nous pouvons tous faire notre part. Tout d'abord en éclairant le moins possible ! Ceci en ayant en tête la règle d'or de l'éclairage : quand il faut, où il faut et juste ce qu'il faut ! On peut de ce fait se questionner sur l'opportunité même d'éclairer (quoi, quand), et mettre en œuvre des alternatives : éclairage portatif, détection de présence, éclairage passif (dispositifs réfléchissants : ex. pour baliser un cheminement privé à partir d'une source lumineuse plus lointaine), sans oublier d'agir sur la qualité de l'éclairage (couleur ambre, température de couleur entre 1600 et 2200 Kelvin).

[Pour aller plus sur le sujet :](#)

- Association nationale pour la protection du ciel et de l'environnement nocturne <https://www.anpcen.fr/> et l'évènement « Jour de la Nuit » <https://www.jourdelanuit.fr/>



Le Recensement des jeunes

BIENTÔT 16 ANS !
PENSEZ AU RECENSEMENT
C'EST OBLIGATOIRE

www.defense.gouv.fr/jdc

JDC
OBJECTIF CITOYEN
LE PARCOURS DE CITOYENNETÉ

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE ET DES ANCIENS COMBATTANTS
SGA
DIRECTION DU SERVICE NATIONAL

Le Recensement de la population de Peyroules

Des chiffres pour construire demain

Le recensement de la population est un acte civique, obligatoire qui concerne tout le monde et qui profite à tous. C'est grâce aux données collectées lors du recensement de la population que les petits et grands projets qui vous concernent peuvent être pensés et réalisés. Le recensement permet d'établir la population officielle de chaque commune. Il fournit également des informations sur les caractéristiques de la population : âge, profession, moyens de transport utilisés, conditions de logement...



Utile pour vous

Au niveau local, le recensement de la population sert par exemple à prévoir les équipements collectifs nécessaires (écoles, hôpitaux, etc.) et à déterminer les moyens de transports à développer. Le recensement de la population permet de prendre des décisions adaptées pour la collectivité.

Utile pour les communes et les politiques publiques

Des chiffres du recensement de la population découlent la participation de l'État au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante. Du nombre d'habitants dépend également le nombre d'élus au conseil municipal, la détermination du mode de scrutin, le nombre de pharmacies... La connaissance de ces statistiques est l'un des éléments qui permet de définir les politiques publiques nationales.

Utile pour les entreprises et les associations

Le recensement aide également à cibler les besoins en logements, les entreprises à mieux connaître leurs clients, les associations à mieux répondre aux besoins de la population...

Comment répondre au recensement ?

Si vous êtes recensé cette année, vous serez prévenu par votre mairie : par courrier ou par la visite d'un agent recenseur.

Vous pouvez vous recenser en ligne, c'est simple et rapide : répondez au questionnaire avec les codes indiqués sur la notice internet, et laissez-vous guider !

Cette année, PEYROULES réalise le recensement de sa population pour mieux connaître son évolution, ses besoins et ainsi développer de petits et grands projets pour y répondre. L'ensemble des logements et des habitants seront recensés à partir du 16/01/25.

Comment ça se passe ?

Une lettre du maire sera déposée dans votre boîte aux lettres pour vous informer de l'opération. Puis, un agent recenseur, recruté par la commune, vous fournira une notice internet, soit dans votre boîte aux lettres, soit en mains propres. Suivez simplement les instructions qui y sont indiquées pour vous recenser en ligne. Ce document est indispensable, garde-le précieusement.

Se recenser en ligne est plus simple et plus rapide pour vous, et également plus économique pour la commune. Moins de formulaires imprimés est aussi plus responsable pour l'environnement.

Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, des questionnaires papier pourront vous être remis par l'agent recenseur à votre demande

Vous n'avez reçu aucun document d'ici le 20/01/25 ?

Contactez la commune : 04.92.83.65.52.

Pourquoi êtes-vous recensés ?

Le recensement de la population permet de savoir combien de personnes vivent en France et d'établir la population officielle de chaque commune. Le recensement fournit également des statistiques sur la population : âge, profession, moyens de transport utilisés, et sur les logements, etc.

Les résultats du recensement de la population sont essentiels pour la vie de la commune. Ils permettent de :

1. Déterminer la participation de l'État au budget de notre commune : plus la commune est peuplée, plus cette dotation est importante ! Répondre au recensement, c'est donc permettre à la commune de disposer des ressources financières nécessaires à son fonctionnement.
1. Définir le nombre d'élus au conseil municipal, le mode de scrutin, le nombre de pharmacies, etc.
2. Identifier les besoins notamment en termes d'équipements publics collectifs (transports, écoles, maisons de retraite, structures sportives, etc.), de commerces et de logements.

Pour en savoir plus sur le recensement de la population, rendez-vous sur le site le-recensement-et-moi.fr.

Le recensement des habitants de la commune se déroulera du 16 Janvier au 15 Février, en conséquence, nous vous remercions de bien vouloir réserver votre meilleur accueil à Céline CLUET, notre secrétaire générale de Mairie qui assurera également le rôle d'agent recenseur.





Salle de bain – Gîte Communal

Une quatrième et avant dernière salle de bain des gîtes communaux a été entièrement refaite par nos employés communaux.



Réseau Eau potable

De nombreuses fuites ont été réparées sur le réseau de distribution de l'eau potable des hameaux. (La Foux, Le Mousteiret, Peyroules et La Bâtie). Aucun hameau n'a été épargné.

Quand cela a été possible, les compteurs des abonnés ont été changés et installés dans le domaine public.

Démolition des cabanons à PEYROULES

La commune a fait l'acquisition des parcelles appartenant aux petites sœurs des pauvres. Les employés communaux ont débuté l'opération de nettoyage des parcelles et de démolition des cabanons.

Traçage de places de parking – La Foux

Afin d'optimiser le nombre de places de parking, la commune s'est dotée d'une machine de traçage. Les employés communaux ont procédé au marquage des places de stationnement sur le hameau de La Foux.



Travaux façade de la Mairie

L'entreprise Norberto ANADRAGE a procédé à l'étanchéité de la façade de la mairie. Les employés communaux ont repeint les plafonds de l'entrée et du bureau du secrétariat



Réfection de chemins communaux

Plusieurs chemins communaux ont été dégradés, soit par le mauvais temps, soit par une mauvaise utilisation. Il a donc été nécessaire de procéder à la réfection des chemins endommagés. Les employés municipaux ont réalisé ces travaux.

Renouvellement patrimonial du réseau d'eau potable au quartier de Sainte Anne

L'entreprise Eiffage a réalisé les travaux de renouvellement d'une partie de la canalisation d'eau potable au quartier de Sainte-Anne à Peyroules. Les compteurs abonnés des habitants de ce quartier ont été renouvelés et repositionnés dans le domaine public. La Fontaine va également être remise en service dès le printemps.

Le montant de cette opération s'élève à 21 174 € et a bénéficié d'une aide du conseil départemental de 7 058 € ainsi que d'une aide de l'Agence de l'Eau de 5 293 €

Achat d'un véhicule utilitaire - Kangoo

L'acquisition d'un nouveau véhicule utilitaire a été réalisée pour les besoins de fonctionnement du service technique de la commune.

Le montant de cette opération s'élève à 21 289.05 € ainsi qu'une aide du département de 9 792.75 €

Entretien des captages

Comme chaque année l'entretien des captages des sources d'eau potable a été effectué par les employés communaux.



Extension des réseaux à La Foux

Une extension des réseaux d'eau potable et d'assainissement collectif a été réalisée au hameau de La Foux afin de desservir les parcelles constructibles de la zone urbaine, une habitation et le hangar communal. Ces travaux ont été effectués par l'entreprise COZZI.

Le montant de cette opération s'élève à 38 400 € et a bénéficié d'une aide de l'état de 19 199 €



Terrain Multi-Sports

Conformément à l'engagement qui avait été pris par les élus, un nouveau terrain multi-sports a été réalisé à proximité de la Salle Polyvalente. Cette belle réalisation sera inaugurée au printemps.



Etude de Ville

L'étude de valorisation du hameau de Ville est quasiment terminée. La restitution de l'étude devrait avoir lieu au printemps avec une visite commentée du hameau.

Achat cuve pour carburant

Dans le cadre du plan de prévention des risques professionnels, la cuve de stockage du carburant au hangar communal a été renouvelée.

Cet investissement s'élève à 2 148 €



Enfouissement adduction d'eau potable La FOUX -PEYROULES

L'interconnexion d'eau potable entre les hameaux de La Foux et de Peyroules a été finalisée et mise en service. Un compteur de production a été installé ainsi que des vannes de sectionnement. Ces travaux ont été réalisés par l'entreprise Eiffage.

Achat d'un nouveau four pour l'auberge communale

Le four de l'auberge communale a été renouvelé.

Etude hydrogéologique

Une étude hydrogéologique a été réalisée sur l'ensemble de la commune. Les objectifs de cette étude étaient de produire un état des lieux des ressources en eau de la commune et d'identifier de nouvelles ressources disponibles.

L'opération de réalisation d'un forage de sécurisation de l'alimentation en eau potable du hameau de Peyroules est désormais engagée.

Achat terrain à Peyroules Quartier des Ricards

La commune a fait l'acquisition d'une parcelle au quartier des Ricards, sur lequel passe le réseau d'eau potable.

Recharge électrique

La CCAPV booste la mobilité verte avec l'installation de bornes de recharge solaire pour les VTT à La Colle Saint Michel et à Peyroules



Aménagement des traversées des agglomérations des villages de La Foux et de Peyroules

Le projet de sécurisation de la traversée d'agglomération des hameaux de La Foux et de Peyroules est entré dans sa phase de réalisation.

C'était une réelle attente de chacune et de chacun d'entre vous de voir les traversées d'agglomération des deux hameaux sécurisés. La voilà désormais concrétisée. Mais pour en arriver là, les étapes ont été nombreuses et vous ont parfois parues longues mais elles étaient nécessaires et ont permis de respecter fidèlement vos attentes.

Une première phase a ainsi été réalisée à l'automne dernier et a permis d'installer les premiers aménagements de voirie (chicanes et plateaux).

Le montant de cette première tranche de travaux s'élève à 101 696, 40 €. Elle n'aurait pas pu voir le jour sans les aides du Département des Alpes de Haute Provence (39 000 €) et de la CCAPV au travers d'un fond de concours (15 000 €).

Nous aurons le plaisir de vous convier à l'inauguration de cette opération dès que la seconde tranche de travaux aura été réalisée au printemps.





La bibliothèque intercommunale de Peyroules
du réseau des médiathèques-bibliothèques de la Communauté de Commune
Alpes Provence Verdon Sources de lumière,



La bibliothèque intercommunale de Peyroules connaît cette année une belle croissance, avec une augmentation du nombre de ses adhérents. Des enfants et des adultes de tous âges viennent régulièrement emprunter des livres. L'adhésion à la bibliothèque est gratuite et elle est ouverte le vendredi de 16h à 17h45. De plus, Céline Cluet est disponible pour réceptionner les livres en retour pendant les heures d'ouverture de la mairie.

Les collections de la bibliothèque se sont enrichies à l'occasion des deux rentrées littéraires, offrant des livres aussi bien pour les adultes que pour les enfants.

Les passionnées de scrabble se retrouvent chaque vendredi pour des parties animées, découvrant de nouveaux mots, y compris ceux avec des lettres peu courantes comme le W ou le K, et surtout en partageant des moments conviviaux dans la bonne humeur. N'hésitez pas à rejoindre cette activité !

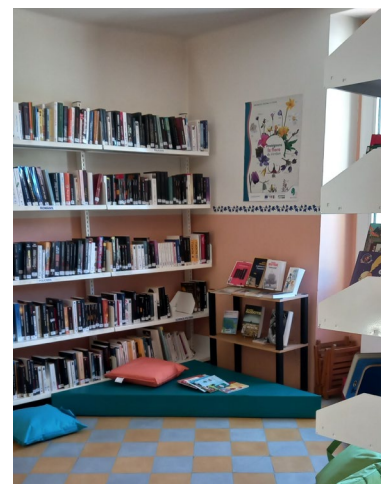
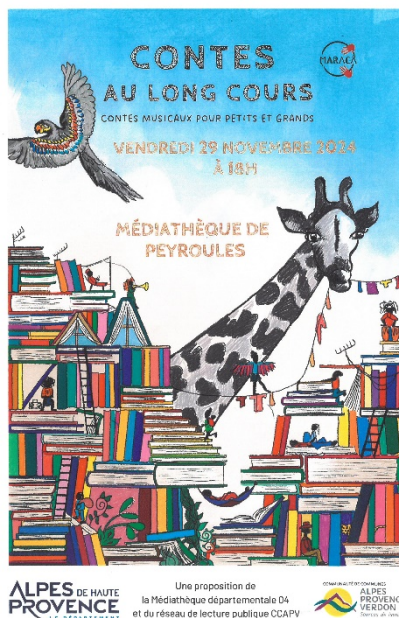
Le réseau des médiathèques de la CCAPV était présent aux Rencontres Littéraires du Teillon le dimanche 4 Août : les enfants pouvaient passer un moment à lire des albums ou des bandes dessinées, ou à écouter un kamishibaï présenté par Joëlle.

Le 29 novembre, à la salle Gilbert Sauvan, nous avons accueilli le conteur Maraca et ses contes musicaux, dans le cadre de l'événement "Contes au Long Cours" proposé par la CCAPV et la Médiathèque départementale. Petits et grands se sont laissés emporter par ces histoires.

Il est aussi possible de consulter le catalogue en ligne sur le site ccapv.bibli.fr, où vous pourrez découvrir tous les livres proposés dans les bibliothèques du réseau. Vous pouvez emprunter des livres dans les médiathèques intercommunales de Castellane et de La Palud-sur-Verdon, soit directement dans ces bibliothèques, soit en les demandant à la bibliothèque de Peyroules qui se chargera de les faire venir pour vous.

En vous inscrivant dans les bibliothèques du réseau, vous avez également accès aux ressources numériques du site « LaMediatheque04 », qui propose des livres, des jeux, des vidéos et des journaux. Si vous souhaitez bénéficier de ce service, n'hésitez pas à vous rendre à la bibliothèque pendant ses horaires d'ouverture, où Marie-Thé Farré se fera un plaisir de vous accompagner dans cette démarche.

Enfin, si vous aimez la lecture, les échanges et que vous disposez de quelques heures libres, vous pouvez rejoindre Marie-Thé pour entretenir la dynamique de ce lieu ouvert à tous !





Communauté de Communes Alpes Provence Verdon Des actions concrètes pour le territoire



Opération d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) : Rénovez, isolez, adaptez, vous êtes aidés !

Afin de répondre aux enjeux de **confort de vie** et de **transition énergétique**, la **Communauté de Communes Alpes Provence Verdon (CCAPV)** lance l'**Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)**, déployée depuis le 4 novembre 2024. Ce dispositif d'envergure accompagne les **propriétaires** dans la **rénovation** de leurs **logements**, qu'il s'agisse de **réaliser des travaux lourds**, d'améliorer l'**isolation thermique**, de moderniser les **systèmes de chauffage** ou d'adapter les habitations à la **perte d'autonomie**. L'ambition est claire : améliorer la **qualité de l'habitat** sur l'ensemble du territoire !

L'OPAH : pour qui ?

L'OPAH s'adresse aux **propriétaires occupants**, aux **propriétaires bailleurs** et aux **syndicats de copropriété**. En revanche, elle ne concerne pas les **résidences secondaires**. Ce dispositif couvre l'ensemble du territoire, avec des **aides renforcées** dans les **cœurs des bourgs** des 41 communes de la **CCAPV**. À partir du 1er janvier 2025, un **Pacte Territorial**, conclu entre la **CCAPV** et l'**État**, permettra d'élargir l'accompagnement aux **ménages intermédiaires** et **supérieurs**, en plus des **ménages les plus modestes**.

Qui finance l'OPAH ?

Les **aides à la pierre**, destinées à financer la **rénovation des logements**, bénéficient du soutien de plusieurs **acteurs publics**. Le financement global s'élève à **6,85 millions d'euros**, avec une contribution majeure de l'**ANAH (5,74 millions €)**. La **CCAPV** apporte **709 600 €**, la **Région 400 000 €**, tandis que le **Département** et la **CAF** soutiennent l'**animation** et le **suivi du projet** respectivement à hauteur de **60 000 €** et **20 000 €**. Ces financements permettent de réaliser des travaux visant à améliorer la **performance énergétique**, le **confort** et l'**adaptation des logements** aux besoins des habitants.

Un accompagnement pour les artisans aussi

Pour que les **propriétaires** bénéficient des **aides financières** de l'**OPAH**, les travaux doivent être réalisés par des **artisans qualifiés RGE (Reconnu Garant de l'Environnement)**. Dans la perspective du lancement de cette opération, la **CCAPV** a organisé deux formations **FEEBAT**, en novembre 2023 et en avril 2024, en collaboration avec la **chambre de métiers et de l'artisanat**, la **CAPEB** et la **FFB**. Ces sessions ont été suivies par **18 entreprises artisanales**, qui peuvent désormais demander une qualification **RGE**.

Vous êtes intéressé(e) ?

Pour obtenir plus d'informations ou poser vos questions, n'hésitez pas à nous contacter :

- Par **email** : opah@ccapv.fr
 - Par **téléphone** : 06 82 71 94 92
- Sur notre site web : <https://opah.ccapv.fr>

Régalades : immersion dans notre patrimoine culinaire

À travers le projet **Régalades**, la **CCAPV** célèbre la **richesse culinaire** de notre territoire, tout en soutenant l'**alimentation durable** et les **circuits courts**. Cette initiative s'inscrit dans le cadre du **Projet Alimentaire Territorial (PAT)** et de la valorisation des **patrimoines locaux**.

Un projet participatif et vivant

Pendant plus d'un an, la **CCAPV** a collecté **témoignages, recettes et savoir-faire** des habitants. Le résultat : un **livre**, une série de **vidéos** et une **exposition itinérante** qui mettent en valeur nos **traditions culinaires**, tout en invitant à repenser notre **alimentation**. En mettant en avant des **recettes de saison** et des **produits du terroir**, **Régalades** encourage une consommation plus respectueuse de l'**environnement** et des **producteurs locaux**.

Le projet a été rendu possible grâce à l'implication des **habitants** et au soutien du **Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural**, de la **Région Sud** et du **département des Alpes de Haute-Provence**.

Une exposition et des événements à croquer

Le lancement du **livre** a été accompagné d'**événements gourmands** sur les marchés du territoire. Au programme : des **démonstrations** et **dégustations** de spécialités locales, comme la **daube**, les **gnocchis** ou les **beignets de fleurs de courgette**. Ces rencontres ont permis de découvrir les **recettes du livre** et de célébrer les **produits locaux**.

Présentée au **musée de la Minoterie** et dans les **médiathèques de Castellane et Entrevaux**, l'**exposition itinérante Régalades** poursuivra son itinérance à travers le territoire en **2025**. Une belle occasion de (re)découvrir nos **trésors culinaires**.

Le livre Régalades, toujours disponible gratuitement

Vous n'avez pas encore votre exemplaire ? **Régalades** est disponible dans les **mairies, médiathèques et offices du tourisme**, ainsi qu'en **téléchargement gratuit** sur le site de la **CCAPV**.



Nouveau Sous-Préfet de l'arrondissement de Castellane



Par décret du 30 Avril 2024, **Dominique CEAUX** a été nommé Sous-Préfet de l'arrondissement de Castellane.

Originaire de Corrèze et après une carrière dans différentes régions de France, Dominique CEAUX succède à Madame Corinne BORD.

2024 est achevée, voici la rétrospective de l'année :

La traditionnelle galette des Rois, c'est toujours un moment très agréable de se retrouver.



A la recherche des œufs de Pâques, comme chaque année les enfants sont très heureux.

Le 14 Juillet :



- Cérémonie toujours émouvante avec dépôt de la gerbe au Monument aux morts.

- Chacun se retrouve autour de l'apéritif au terrain de boules, après le discours de Monsieur le Maire.



La Sainte Anne grande Patronne de notre village :

Le Vendredi :

Pour l'ouverture des Jeux Olympique, nous avons organisé un repas où 80 personnes ont « dégusté les moules frites »



Le Samedi Matin :

Aubade dans le village

L'après-midi loto sur le terrain de boules, très bel après-midi avec beaucoup de monde

Dimanche :

Dépôt de gerbe au monument aux morts, suivi du discours de Monsieur le Maire.

Un apéritif a été offert.

A 15 h, concours de boules mixte, celui-ci clôturera le Fête de la Sainte Anne.

Le 4 Août : Fête du pain, les boulangers nous ont bien régalé.

Les deux soirées nocturnes :

Le 7 Août, Concours de boules à la Vaclusienne belle ambiance à cette soirée.



Le 14 Août, Concours de boules nocturne suivi des « pâtes » nous étions nombreux à déguster les pâtes à la bolognaise ou au pistou.

29 Août, repas du village qui a eu lieu sur le terrain de boules. Cette année c'est le « Gascon de Nans » qui nous a régalé.

Après-midi récréative avec le concours de boules à la mêlés, ce fut une belle journée.



26 Octobre, un agréable moment au loto d'automne il y avait environ 120 personnes un bon moment.

Le 23 Novembre, nous étions nombreux à la Soirée Beaujolais, soirée animée par DJCAM qui a mis une super ambiance.

Pour cette occasion, je remercie toutes les personnes qui sont venues nous aider, à préparer les assiettes, à installer, désinstaller, nettoyer, un grand, grand merci à vous.

Cette soirée termine nos festivités de l'année.

Je remercie également toute les personnes, qui sont dévouées pour nous aider à l'intendance et au nettoyage tout au long de nos festivités.

Le Comité des Fêtes et moi-même, vous souhaitent de Belles et Douces Fêtes de fin d'année :

Santé, Bonheur, Paix, Espoir et Bonheur
pour cette nouvelles année.



Retrouver les informations sur notre site internet peyroles.com, ainsi que notre page facebook : facebook.com/cdfpeyroles

Le Président Roger Funel



Nous voilà arrivés au terme de l'année 2024.

A cette occasion, le comité des fêtes et moi-même, vous remercions toutes et tous d'avoir participé aussi nombreux à la messe et à l'apéritif d'honneur lors de notre fête patronale de la Saint-Sauveur.

Merci à tous les bénévoles qui ont permis que celle-ci soit une réussite et un grand merci à tous pour votre générosité à cette occasion.

Nos meilleurs vœux à toute l'équipe de la mairie, Frédéric CLUET, notre maire, à tous les conseillers municipaux, à Céline, notre secrétaire de mairie, ainsi qu'à l'équipe des employés communaux. Un grand merci à tous.

Nous vous donnons rendez-vous, aussi nombreux en 2025 lors de nos prochaines festivités.

Pour terminer l'année 2024 le comité des fêtes et moi-même vous souhaitons de belles et douces fêtes de fin d'année.

Prenez bien soin de vous, de vos familles,



Meilleurs Vœux pour
l'année 2025, vous la
souhaitant pleine de paix,
d'espoir et de bonheur.

Pour l'ensemble du comité
des fêtes,

La présidente :
Françoise FOURBOUL.





Un Grand Merci à Tous pour cette Année 2024 !

Chers amis,

Alors que l'année touche à sa fin, l'heure est venue de jeter un coup d'œil dans le rétroviseur pour revivre les moments forts partagés ensemble. On peut dire qu'en 2024, le comité des fêtes n'a pas chômé — et vous non plus !

L'année a démarré sur les chapeaux de roues avec la galette des rois, en partenariat avec les comités de fêtes de Peyroules et de La Bâtie. On ne sait pas ce qu'il y avait dans la pâte, mais cela a clairement donné un coup de boost pour la suite !

Ensuite, la chasse aux œufs en collaboration avec le comité des fêtes de Peyroules a ravi petits et grands. Entre le chocolat et la bonne humeur, on a eu droit à une belle dose de bonheur

Puis vint la fête patronale de la Saint Jean, notre pièce de résistance : soirée karaoké pour réveiller les talents cachés, loto pour tenter sa chance, soirée paella qui sentait bon l'été, et l'apéritif d'honneur du dimanche pour trinquer à notre belle commune. Vous étiez nombreux, enthousiastes : une très bonne ambiance !

Le concours de boules carrées a été un succès retentissant, grâce à vous bien sûr, et à notre sponsor Norberto Andrade (un grand merci à lui !). Qui aurait cru qu'un jeu aussi « carré » pouvait donner lieu à des parties aussi passionnées ?

L'un des très bon moment de l'année fût sans conteste le concert organisé à l'ombre du tilleul avec l'aide de notre ami Thierry Montagne. La soirée a vibré au son du groupe "Ni Dieu ni Maîtr'onome" : une performance qui a enchanté le public venu en grand nombre. Et pour prolonger ce bon moment, nous avons partagé un barbecue convivial et délicieux.

Le repas du village nous a permis de partager un moment convivial autour d'une bonne table, et que dire de la soirée déguisée, sinon qu'elle fut haute en couleurs ! Vous avez été nombreux à jouer le jeu et à rivaliser d'imagination : on a vu des costumes éblouissants, hilarants et, parfois, difficilement identifiables.

Bref, 2024 a été une année riche en événements, en rires et en moments partagés. Tout cela n'aurait pas été possible sans vous, les habitants et amis de la commune : votre participation, votre enthousiasme et votre soutien font vivre nos projets.

En 2025, nous avons déjà plein d'idées pour continuer à vous faire passer des moments inoubliables. Restez à l'écoute du programme à venir : de belles surprises vous attendent !

En attendant, le comité des fêtes vous souhaite de merveilleuses fêtes de fin d'année et une excellente année 2025. Que cette nouvelle année vous apporte joie, santé et beaucoup d'occasions de rire.

À très bientôt pour de nouvelles aventures !

Amitiés, l'équipe du Comité des Fêtes de la Foux.



" La Mouss'Tarée "



PEYROULES
Site officiel

"Une belle réussite à l'unanimité pour la 2ème édition de la "Mouss'Tarée" qui s'est déroulée en juin au cœur du hameau dont le nom se rapproche. Début des festivités avec une descente de caisses à savon haute en couleur, 10 équipages sur la ligne de départ cette année. L'espace dédié aux enfants n'a pas désempilé de la journée (structures gonflables, tir à l'arc et poneys). Record battu également avec 36 équipes inscrites au concours de boules carrées parrainé par Norberto Andrade. Le repas du soir était complet avec pas moins de 140 convives.

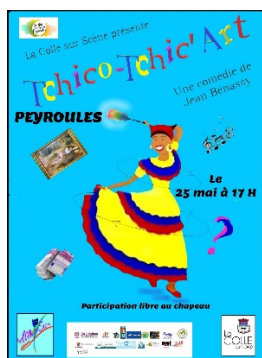
Cette journée s'est clôturée avec DJ Cam aux platines. Une journée festive placée sous le signe de la convivialité.

Rendez-vous Samedi 7 Juin 2025 pour de nouvelles aventures". JLM





Durant cette année 2024, 6 pièces de théâtre ont été jouées à Peyroules grâce à des compagnies venant du 04, mais aussi du 06 et du 83, des pièces sur des sujets et des époques très variées...



Pour le 14 Juillet, le concert « Ni maîtr'onomes » a été donné à la Foux de Peyroules en association avec le Comité des fêtes du hameau. Il a eu un franc succès !

Le 4 Août avait lieu notre plus grande manifestation de l'année : les Rencontres Littéraires du Teillon dont c'était la 8^{ème} édition.

A cette occasion, notre artiste locale Auriane Phillippon exposait ses œuvres dans la salle.



Pour les Journées Européennes du patrimoine en septembre, nous avons organisé un concert de la chorale Métis'sons dans l'église du village.

L'association Les arts en pays de Peyroules a ainsi proposé 9 manifestations au cours de l'année 2024 !

Nous remercions tous les bénévoles, les sponsors, la mairie et la CCAPV, qui nous ont permis d'organiser et de faire la diffusion de ces manifestations.

L'équipe des Arts en Pays de Peyroules vous souhaitent de très belles fêtes de fin d'année !

Bien à vous Peyrouliennes et Peyrouliens...

ASSOCIATION COMMUNALE DE CHASSE " L'ARTUBY "

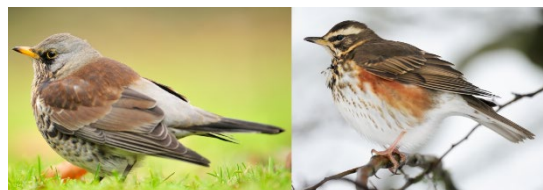


PEYROULES
Site officiel



Une nouvelle année se termine et la saison cynégétique se rapproche de la fin, la chasse au grand gibier se terminera le 12 janvier comme nous l'avons décidé lors de notre assemblée générale. Les chasseurs de grives et de bécasses pourront continuer à chasser jusqu'au 20 février. Des grives qui se font de plus en plus rare chez nous comme cette année où l'on n'a quasiment pas vu une musicienne dans le ciel. C'est un constat que l'on fait depuis longtemps malheureusement le nombre de migrateurs tend à diminuer année après année, décennie après décennie. Chacun y va de sa théorie pour expliquer l'absence de ces oiseaux, pour certains les couloirs de migrations ont changé, pour d'autres il y en a tout simplement moins qu'avant etc. etc...

Les dernières études scientifiques dont celle de l'OMPO (Oiseaux Migrateurs du Paléarctique Occidental) sur le suivi des populations des grives et des merles en Europe montrent que toutes les espèces se portent pourtant bien. Le comportement des oiseaux a changé en raison du réchauffement climatique. Le merle noir par exemple se porte très bien. Il faut savoir qu'il envahit de plus en plus le nord de l'Europe et il colonise le nord de la Russie, des territoires qui sont à la limite de la Toundra et de la Taïga où il était quasiment absent parce que les conditions n'étaient pas très bonnes, mais maintenant le climat a changé et les conditions qui prévalent sont favorables. Les merles sont de plus en plus nombreux mais plus spectaculaire, ils envahissent les habitats urbains et périurbains toujours à la faveur du changement climatique. Non seulement ils migrent moins, mais en plus ils se sédentarisent c'est-à-dire qu'ils arrivent à passer toute l'année dans un jardin à Villemus. Tout comme la grive Litorne, cette espèce peut passer tout l'hiver en Biélorussie alors qu'avant ce n'était pas le cas. Il n'y avait pas de merles et de grives visibles l'hiver en Russie. Tous ces oiseaux étaient chez nous pendant cette période. Quant à la grive mauvis son aire de distribution qui était déjà très au nord et très à l'est de notre continent a tendance à se réduire voire à disparaître dans certains pays et à se déplacer vers le nord-est du fait du réchauffement climatique. Des habitats qui n'étaient pas colonisés en Russie le sont maintenant. Il faut se rendre à l'évidence et savoir que de moins en moins de grives mauvis et de grives litorne arriveront chez nous à l'automne.



En cette fin d'année je vous souhaite à toutes et à tous de Joyeuses Fêtes et tous mes vœux de santé et de bonheur pour 2025.

Le Président, Marc GALFRÉ

Service officiel de
votre mairie



Vous
exploitez
un meublé de
tourisme ou une
chambre d'hôtes ?

**DÉCLAREZ
VOTRE ACTIVITÉ**

en ligne

➔ **declaloc.fr**



**Déclaration cerfa
meublé de tourisme ou
chambre d'hôtes
depuis chez vous en 5 minutes**

Service en ligne officiel de votre mairie

Une déclaration facile en 4 étapes



1

Sélectionnez la commune
de votre meublé de tourisme ou
chambre d'hôtes depuis declaloc.fr

2

Créez votre compte déclarant
Le compte doit être créé au nom du
propriétaire de l'hébergement.
Un compte par adresse courriel possible.

3

Déclarez votre hébergement
en remplissant le formulaire de
déclaration cerfa meublé de tourisme ou
chambre d'hôtes.

4

Accédez au récépissé de déclaration
depuis votre tableau de bord et déclarez
d'autres hébergements si nécessaire
depuis "Faire une démarche".

Ultérieurement, vous pourrez :

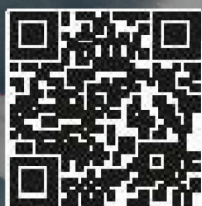
- actualiser la déclaration en modifiant les informations de l'hébergement ;
- déclarer une cessation d'activité.

**Vous êtes
désormais en règle
avec la législation**

Pour plus d'information sur ces démarches, contactez votre mairie.

Vous aimez votre montagne ?

Respectez-la,
c'est facile !



La Région Sud
et votre commune
s'engagent contre
les dépôts sauvages.

Flashez ce QR code
pour en savoir plus.



**RÉGION
SUD**
PROVENCE
ALPES
CÔTE D'AZUR

